

**Compte rendu des réunions virtuelles du Bureau et du Conseil d'Administration
de l'Association Roquebrune Amitié
Mars et Avril 2020**

Depuis les annonces du gouvernement et du Président de la République les 14 mars et 13 avril 2020 imposant un confinement général, les réunions du Bureau et du Conseil d'Administration prévues ont été annulées. L'arrêt des activités de l'Association a été décidé et annoncé à tous les adhérents.

Jean-Pierre Joudrier, Président, a proposé pour maintenir les relations virtuellement entre tous de créer sur le site web, une rubrique spécifique appelée « Le Lien » qui permet :

- d'informer utilement les adhérents (informations municipales, horaires et conditions d'ouverture des commerces, téléphones etc...)
 - de leur indiquer des activités culturelles ou ludiques à travers des sites internet à consulter pour se distraire pendant le confinement,
 - et aussi à les inviter à maintenir entre tous des contacts virtuels téléphoniques, par mail ou par « Le Lien ».
- Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Décisions prises après avis des membres du Conseil d'Administration et annoncées dans « Le Lien N° 7 »

Extrait :

Les annonces du Président de la République le 13 avril vont continuer à impacter fortement nos activités même au-delà du 11 mai même si le prolongement du confinement ne visera plus, comme cela avait été annoncé, l'ensemble des seniors mais seulement les personnes à risque et en faisant appel à leur sens de la responsabilité.. Le Conseil d'administration de Roquebrune amitié a donc décidé :

- 1) L'annulation dès maintenant des visites culturelles de mai et même de juin et donc les participants ayant réglé à l'année seront remboursés de la somme restant, divisée par leur nombre après avoir reçu la dernière facture.*
- 2) Annulation de la sortie prévue à Cassis en juin*
- 3) Annulation de la journée champêtre du 9 juin et selon les décisions concernant le déconfinement notamment pour les regroupements de 100 personnes et plus, organiser, si possible, courant ou fin septembre **un pique nique géant et convivial** de rentrée...*
- 4) Fixe la cotisation pour la saison 2020-2021 à 15 euros par personne.*
- 5) Entérine l'annulation des conférences de mai et juin et propose d'utiliser le solde positif (600 euros) des conférences pour abonder le don caritatif de l'Association pour la prochaine saison puisque la journée champêtre à vocation caritative n'aura pu se tenir.*
- 6) Pense malheureusement vu les problèmes de déconfinement à prévoir que les activités de plein air ne reprendront pas le 12 mai et que pour la marche ce ne sera qu'en septembre de même sans doute pour le VTT. Pour les boules qui fonctionnent toute l'année une reprise ne peut être envisagée qu'en fonction des mesures de déconfinement de notre région et bien sûr qu'après l'accord des responsables (l'éloignement et les gestes barrière, le port du masque voire de gants rend cette reprise plus qu'incertaine à moyen terme). Pour les autres activités la mairie donnera au mieux le 12 mai une date possible de reprise d'activité dans les salles municipales mais il est très vraisemblable que ce soit bien sûr **repoussé encore du fait du déconfinement par étapes qui est prévu**. S'il était toutefois possible de reprendre une ou plusieurs activités avant la coupure de l'été ce serait après accord explicite des animateurs concernés et sous réserve des gestes barrière. Le Bureau de l'Association sera amené à se prononcer et examiner comment le faire.*

Le Bureau de l'Association consulté a souhaité qu'aucune activité ne reprenne avant le mois de septembre et cela même si la municipalité se propose de réouvrir les salles municipales début juin (déconfinement progressif à partir du 12 mai).

La réunion de Bureau et C.A. prévue en mai sera reprogrammée au 16 juin si possible. Quelques modifications des Statuts et Règlement intérieur de l'Association seront à l'ordre du jour de cette réunion et à faire accepter par une AGE en septembre 2020.